Fédération des **E**nseignants de **L**angue et **C**ulture d'**O**c de l'Éducation Nationale

www.felco-creo.org/

(académies de Nice, Aix-Marseille, Grenoble, Clermont-Ferrand, Montpellier, Toulouse, Bordeaux, Limoges, Poitiers, Ile de France)

***F**ederacion dels **E**nsenhaires de **L**enga e **C**ultura d'**Ò**c*

La Felco est affiliée à la FLAREP (www.flarep.com/) et à l'APLV : http://www.aplv-languesmodernes.org/

Note à destination de l'ARF sur la langue occitane dans le cadre de la réforme du lycée 2018. (Réunion du 15 mars 2018)

Les enseignants d'occitan demandent de bien veiller à écrire systématiquement, sur tous les documents liés à cette réforme, **« langues vivantes étrangères et régionales »,** et non pas parfois « langues vivantes étrangères », voire tout simplement « langues vivantes » (cette simple mention étant souvent interprétée comme s'appliquant uniquement aux langues étrangères).

La réforme doit être le moment pour rétablir la possibilité de choisir l'enseignement et l'**épreuve facultative d'occitan** pour les lycéens de **toutes les filières technologiques**.

Dans un souci d'équité entre toutes les langues, le coefficient de **l'option facultative doit être passé de 2 à 3**, l'alignant ainsi sur le Latin-Grec. Les enseignants d'occitan insistent pour que l'égalité républicaine soit enfin respectée.

D'autre part, nous nous inquiétons pour les **candidats libres**, nombreux dans les académies occitanes, qui passent l'option facultative d'occitan. Comment seront-ils évalués pour cette option si le principe du contrôle continu est maintenu ?

Pour permettre un enseignement de qualité, l'occitan doit enfin bénéficier partout de **3 heures de cours par niveau au lycée**.

La réforme doit s'accompagner d'informations, dans les présentations officielles de l'ONISEP (brochures et internet) et des régions, afin d'assurer une **véritable campagne de promotion de l'enseignement des langues régionales** auprès des lycéens.

Il faut que toutes les régions occitanes, en particulier PACA et ARA, signent des **conventions cadres** avec l'État (MÉN) afin d'assurer le développement de l'enseignement de l'occitan dans les lycées.

La réforme doit être l'occasion de **développer le début des sections bilingues français – occitan en lycée**, sachant que la première qui a ouvert à Lavaur (81) en 2017. Cela permettrait à l'État d'enfin respecter ses engagements sur la continuité de l'enseignement bilingue de la maternelle à l'université.

Pour assurer une relance de l'enseignement de l'occitan en lycée, **il faudra également augmenter sensiblement le nombre de postes aux concours** (CAPES et Agrégation).